

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 26 juin 2023

Délibération N° 26/06/2023 03

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 20 juin 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD

M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME

Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER

Mme Florence CAUDRON qui a donné procuration à Mme Lise-Marie MARTEL

Mme Corinne MERCIER qui a donné procuration à Mme Nathalie CARTIGNY

M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE

Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Le compte administratif du Budget Principal 2022 présente les résultats ci-après conformes à ceux du compte de gestion du Receveur Municipal :

Section de fonctionnement :

Excédent de clôture 2022 :

+ 1 635 565.09 €

Section d'investissement :

✓ Résultat de clôture :	- 26 407.84 €
✓ Déficit des restes à réaliser :	- 231 335.88 €

Déficit de clôture 2022 : - 257 743.72 €

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable, je vous propose au nom du Bureau Municipal d'affecter :

- La somme de 257 743.72 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget 2023
- La somme de 1 377 821.37 € à la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget 2023 »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 27 juin 2023
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

